

Pour bien résumer l'argumentation du gouvernement et de tous ceux qui l'ont précédé, je dirai que les organismes gouvernementaux ne sont pas des entreprises. Nous ne visons pas à faire un profit et nous n'essayons pas de faire un profit. Dans le cas de la plupart des opérations du gouvernement, comme, par exemple, la distribution des pensions de vieillesse et des allocations familiales, le gouvernement ne gère pas un commerce et il n'essaie pas de faire un profit. Le problème est dans la loi prévoyant un impôt sur les affaires qui peut varier de 140 p. 100 dans le cas des brasseries à 30 p. 100, 40 p. 100 ou 50 p. 100 de la taxe payée sur les biens immeubles.

● (1632)

Bien que les opérations du gouvernement n'ont rien de commercial, de même les fonctionnaires du gouvernement ne se conduisent dans ses bureaux comme s'ils étaient dans une résidence, à la maison. Il est évident qu'il doit payer des taux commerciaux et qu'il doit y avoir une façon de s'entendre. Bien que le gouvernement ne mène pas ses affaires de la même façon que les compagnies du secteur privé, il faut reconnaître que le gouvernement doit payer des impôts ou subventions pour aider la municipalités à payer ses frais annuels.

Je suis très heureux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) soit à la Chambre cet après-midi. Il est en train de devenir de plus en plus influent auprès de ses collègues du cabinet. Il porte un intérêt très spécial aux circonscriptions d'Ottawa et de l'est de l'Ontario et je lui demande donc de transmettre le message suivant à ses collègues: ralentissons le transfert des fonctionnaires à Hull pour permettre à notre économie de se rattraper et à la Fonction publique de croître et de remplir ces édifices. De plus, par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à faire adopter un compromis par le gouvernement au sujet des subventions remplaçant les taxes. Je sais que tous les députés sont d'accord avec l'appel que je lance au ministre au sujet de la région d'Ottawa.

J'aimerais maintenant faire certains commentaires sur les questions qu'a soulevées le solliciteur général (M. Fox) dans son discours plus tôt dans la journée. Je fais ces commentaires parce que s'il y a quelque chose d'important au pays, c'est le respect des lois. J'ai eu une année très intéressante comme secrétaire parlementaire du solliciteur général et cela m'a fourni l'occasion de rencontrer le commissaire actuel de la GRC ainsi que son prédécesseur. J'ai aussi eu l'occasion de très bien connaître le chef de la sécurité de la GRC et beaucoup d'autres membres de tous les grades avec qui j'ai travaillé comme avocat et procureur. J'ai la plus haute estime possible pour ces hommes, et je comprends le travail très difficile qui est le leur. Le solliciteur général a indiqué le 9 janvier 1973 qu'on s'était introduit dans les bureaux du Parti Québécois...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il

peut poursuivre s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood). J'ai été vraiment ravi d'entendre le député de Malpèque, car je crois que le discours de ce nouveau député très sincère venait du cœur.

Le seul fait saillant qui ressort du discours du trône, c'est qu'il a été prononcé par Sa Majesté la Reine. Il n'y a rien dans ce texte qui puisse faire sortir les Canadiens du marasme dans lequel ils se trouvent aujourd'hui.

Je devrai abrégier mes remarques, car il me reste seulement dix minutes avant que le timbre se fasse entendre.

Tous les journaux publiés depuis le 20 octobre renfermaient un gros titre ou un article concernant l'industrie minière au Canada. Bien sûr, ils portaient sur les licenciements massifs d'employés à Sudbury, en Ontario, et à Thompson, au Manitoba.

Que l'on parle des licenciements survenus à Thompson ou de la fermeture imminente de la mine de spath fluor de l'Alcan à St. Lawrence, Terre-Neuve, il ne fait aucun doute que l'industrie minière est aux abois.

Le gouvernement a l'habitude de s'en prendre à l'industrie et de lui dire: il est temps de mettre de l'ordre dans vos affaires, donnez-nous vos prévisions à long terme, prenez-vous en main, comme dirait le premier ministre (M. Trudeau). Toutefois, j'aimerais me reporter à un article qui paraîtra dans le *Financial Post* de demain, le 29 octobre. En manchettes, on peut lire: «Mining tax crunch». Je cite:

Depuis la publication à Ottawa du Livre blanc sur la réforme fiscale en 1969, l'industrie minière a dû se faire à l'idée et accepter la réalité de taxes sensiblement plus élevées.

Les sociétés minières ont été mêlées à de violentes querelles entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur la question de savoir quel palier de gouvernement bénéficierait de ces recettes. Dans certains cas, les règlements contradictoires ont entraîné une hausse d'impôts éventuelle de plus de 100 p. 100.

J'ai en main un échéancier faisant état des grands réaménagements fiscaux qui ont eu lieu depuis 1969, après l'accession au pouvoir par le gouvernement Trudeau. J'aimerais m'y reporter pendant les quelques minutes qui me restent. Le gouvernement demande à l'industrie minière de se bien tenir et on voit en même temps les gouvernements fédéral et provinciaux adopter 13 modifications importantes à la législation fiscale en moins de 10 ans.

En voici le calendrier:

Novembre 1969. Le Livre blanc sur la réforme fiscale propose l'élimination de l'exemption fiscale de trois ans pour les nouvelles mines à compter du 1^{er} janvier 1974.

Août 1970. Ottawa annonce qu'à partir de 1976, les impôts miniers provinciaux ne seront plus déductibles.

Janvier 1972. La nouvelle loi fédérale de l'impôt sur le revenu entre en vigueur. Elle contient de nouvelles mesures concernant la fiscalité minière.